AR PREFECTURE

063-200070712-20180215-20180215_19-DE Regu le 07/03/2018



DÉLIBÉRATION

N° 20180215-19

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 20 rue des Docteurs Dumas 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

50

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix délibérantes :

4

Conseillers représentés :

9

Total votants:

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2018 à 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 8 février 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 février 2018 à 19h00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Marc DELPOSEN
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Jean François DELAIRE à Olivier CHAMBON

Conseiller.e.s absent.e.s: Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe CAYRE, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI, Arlette RELLIER, Sylvie CHAUNY.

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Rapporteur: Olivier CHAMBON, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20180215-20180215_19-DE Regu le 07/03/2018



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 20 rue des Docteurs Dumas 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr \mbox{Vu} l'arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2017 autorisant la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à adhérer dans sa globalité au VALTOM à compter du 1er janvier 2018 à zéro heure.

Considérant qu'une mutualisation entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes pour les opérations de gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés en déchèterie, est opportune pour les raisons suivantes :

- les prestations de collecte et traitement des DDS sont difficilement dissociables de par la gestion des contenants sur le centre de traitement;
- les compétences traitement et collecte ne concernent pas les mêmes collectivités (la compétence traitement est inhérente au VALTOM, la compétence collecte inhérente à ses collectivités adhérentes);
- un bénéfice peut en être attendu, lié à une économie d'échelle et à l'optimisation des transports routiers.

Considérant qu'il convient de constituer un groupement de commandes, encadré par une convention et coordonné par le VALTOM, visant la mutualisation susmentionnée.

Le rapporteur présente à l'assemblée la convention de groupement de commandes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commandes visée ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tout document afférent.

TOTAL VOTANTS: 53

Conseillers présents : 44

Représentés: 9

Ion-participation:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 53

Pour: 53

Contre :

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme, Le Président,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon